

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 28 FEVRIER 2019 à 19 h 00**

**PRESENTS** : Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme FARGES, Mme RIOU, Mme RUIZ, M. CARREAU, M. DELOMIER, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. SEVIN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

**ABSENTS excusés** : Mme ARIAS, Mme CHENIER, M. DUPUIS

**POUVOIR** : Mme ARIAS à Mme BERGERON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Mme BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en supplément à l'ordre du jour les points suivants :

**Dans les délibérations à prendre**

1. Modification règlement foyer rural

**Dans les informations**

1. Commission sécurité MAUCO-IFAS
2. Effractions à CARS

L'unanimité du Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de modifier, comme précisé ci-dessus, l'ordre du jour.

## **Ordre du jour**

### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du CM

### **Délibérations à prendre**

1. **Approbation du règlement de la pause méridienne**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été alerté par le corps enseignant et le personnel communal travaillant à l'école que la gestion de la pause méridienne devenait de plus en plus difficile. Cette difficulté semble provenir de l'attitude des enfants qui ne respecte pas le personnel communal comme il respecte le corps enseignant.

Il est donc émis l'idée d'établir un règlement de la pause méridienne qui respecte ce temps de détente pour les enfants mais dans un cadre de discipline accepté par tous.

La lecture du projet de règlement est faite au Conseil Municipal. Un débat s'ouvre sur les divers points exprimés dans ce règlement et quelques modifications sont apportées au projet. Il sera aussi

demandé aux parents de signer un imprimé de prise de connaissance de ce règlement lequel sera remis au secrétariat de la mairie avant le vendredi 8 mars 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce règlement et d'accepter sa mise en place dès la rentrée des vacances de février soit le 4 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce règlement et décide de sa mise en place le 4 mars 2019.

## **2. Autorisation de signer l'avenant du lot n°6 du marché de la M des A**

Monsieur le Maire expose au Conseil que cet avenant concerne l'escalier métallique pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC.

Le Conseil Municipal valide cet avenant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

## **3. Autorisation de signer un avenant du lot Maîtrise d'œuvre du marché de la M des A**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Mr VILLENAVE a fait 6 réunions de chantier supplémentaires par rapport aux 16 initialement prévues et, donc, présente un avenant de 1170 € HT soit 1 404 € TTC conformément aux conditions du contrat de maîtrise d'œuvre qui a été signé avec lui.

Un débat s'engage sur la nécessité de ces réunions sachant que la maîtrise d'œuvre a proposé 16 réunions et qu'elle a été rémunérée pour exécuter le chantier global.

Monsieur le Maire explique que ce gros chantier, de plus de 400 000 €, a donné lieu à plusieurs avenants qui nécessitaient des contrôles supplémentaires pour valider ces travaux supplémentaires et autoriser la suite du chantier d'où ce supplément de réunions.

Après débat, le vote du Conseil Municipal est le suivant :

Oppositions : 0

Abstentions : 2 (M. CARREAU, M. TEYSSONNEAU)

Pour : 11 (y compris le pouvoir)

Le Conseil Municipal valide cet avenant et donne toutes autorisations à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet avenant.

## **4. Subvention DSIL pour la réalisation des WC publics PMR**

Monsieur le Maire présente le projet de déplacer les WC publics, en les rendant accessible aux handicapés, dans la pièce à l'angle du bâtiment devant le portail de l'école.

Après avoir demandé la subvention DETR, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il lui paraît normal de demander, en supplément, une dotation de soutien à l'investissement local car ces WC publics ne sont pas destinés seulement aux personnes handicapées de Cars mais à toutes personnes handicapées de passage. Ainsi, notre investissement a plus la dimension d'un investissement intercommunal pour ne pas dire plus, ce qui n'empêchera pas la commune de CARS de participer à presque 50% du projet si cette subvention est accordée.

Le montant total des devis est de 20 003.78 € HT soit 24 004.54 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander la subvention DSIL 2019, valider le plan de financement et l'autoriser à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DSIL d'un montant de 6 001.13 €

- de valider le plan de financement de cette dépense :
  - Subvention DETR (35%) ..... 7 001.32 €
  - Subvention DSIL (30%) ..... 6 001.13 €
  - Fonds propres dont TVA .....11 002.09 €

-----  
24 004.54 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2019

#### **5. Autorisation de signer les papiers relatifs à la location de parcelles appartenant à la commune**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Pierre LAPOUMEROULIE et Monsieur Mathias HULLIN pour louer deux parcelles, C 1375 (797 m<sup>2</sup>) et C 1377 (1377 m<sup>2</sup>), appartenant à la commune de CARS en limite du ruisseau « LE BROUILLON ».

Leur objectif est de regrouper une dizaine d'hectares afin d'y établir une structure de maraichage bio et d'élevage.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le principe de cette location dont les modalités seront étudiées ultérieurement et donne toutes autorisations à Monsieur le Maire pour se rapprocher de Messieurs LAPOUMEROULIE et HULLIN pour leur faire connaître la position du Conseil Municipal et envisager les modalités de cette location.

#### **6. Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. ZORRILLA qui présente les propositions de subventions qui ont été étudiées en commission.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tableau présenté.

<b><u>SUBVENTIONS 2019</u></b>	
ACCA DE CARS	280
ADAPEI ASS DEP PAPILO	180
AMICALE CYCLOS RANDO de Cars	160
AMICALE SAPEURS POMPIER BLAYE	55
ASS U.N.C. SECTION BLAY	150
CLUB CYCLOTOURISME D	160
COMITE DES FETES/BIENF section peinture	1000
COMITE DES FETES/BIENF	9100
CULTURE LOISIRS ENTRAÎ CLE	900
DIVERS	695
groupement de développement agricole féminin	100
HARMONIE DES MERLOTS	2200
HARMONIE UNION MUSIC	400
Les petits KANGOUROUS	500
MARATHON DES VINS DE BLAYE	500
SECOURS CATHOLIQUE D	160
SECOURS POPULAIRE	160
SPORT CYCLISTE DE BRA Fête du Vélo	150
STADE BLAYAIS RUGBY	200
Les stétoscopes clowns	100
GDSA33	350
<b>TOTAL</b>	<b>17 500 €</b>

## **7. Vote des taux des trois taxes : TH, TFB et TFNB**

Monsieur le Maire présente sous forme de tableau l'historique des taux de ces trois taxes depuis 2015, date de la dernière augmentation. Il est proposé au Conseil de maintenir les taux aux mêmes valeurs que celles de l'année précédente.

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	TAUX 2018	Proposition pour 2019
Taxe Habitation	9,96	10,10	10,10	10,10	10,10
Taxe Foncier bâti	12,1	12,27	12,27	12,27	12,27
Taxe Foncier non bâti	30,21	30,64	30,64	30,64	30,64

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la stabilisation des taux des trois taxes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## **8. Vote du compte de gestion 2018 de Mr le Receveur Principal**

M. le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour le budget général de la commune lequel est parfaitement identique au compte administratif et présente un déficit de 96 291.88 € en investissement et un excédent de 223 843.33 € en fonctionnement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion.

## **9. Vote du compte administratif 2018**

Le Maire s'étant retiré, c'est la doyenne du Conseil, Madame ASTINGO Lucienne, qui présente le compte administratif du budget communal 2018 :

### **1. en fonctionnement :**

Dépenses....	704 774.34 €
Recettes....	928 617.67 €
d'où un excédent de	223 843.33 €

### **2. en investissement :**

Dépenses....	593 575.76 €
Recettes....	497 283.88 €
d'où un déficit de	- 96 291.88 €

Madame ASTINGO Lucienne propose au Conseil Municipal de voter l'adoption du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents sauf Monsieur le Maire qui s'était retiré de la salle.

## **10. Affectation du résultat 2018 du budget communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat pour le budget 2018:

1. Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 :	excédent :	223 843.33 €
- Résultat reporté de l'exercice 2017 :	excédent :	331 281.68 €
- <b>Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>excédent :</b>	<b>555 125.01 €</b>

2. Besoin réel de financement

a. Section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2018 :	déficit :	- 96 291.88 €
- Résultat reporté de l'exercice 2017 :	déficit :	- 72 205.01 €
- <b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>déficit :</b>	<b>- 168 496.89 €</b>

b. Restes à réaliser

- Recettes d'investissement restant à réaliser :	206 656.52 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	234 396.59 €
- <b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 27 740.07 €</b>

c. Besoin de financement

- Solde section d'investissement	déficit :	- 168 496.89 €
- Solde des restes à réaliser		- 27 740.07 €
- <b>Total du besoin de financement</b>		<b>- 196 236.96 €</b>

La transcription budgétaire de l'affectation du résultat est la suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>358 888.05 €</b>	D001 : solde exécution N-1 <b>168 496.89 €</b>	Affectation au compte 1068 <b>196 236.96 €</b> R 001 : solde exécution N-1 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le Maire.

**11. Vote du budget primitif communal 2019**

• **Vote du budget de fonctionnement**

Le Maire fait la présentation article par article des dépenses et des recettes de fonctionnement. Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement du budget primitif 2019.

• **Vote du budget d'investissement**

Le Maire fait la présentation article par article des dépenses et des recettes d'investissement. Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget d'investissement du budget primitif 2019.

## **12. Modification règlement foyer rural**

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à la visite de sécurité du foyer rural, il a été notifié qu'il manquait un panneau de sécurité sur la scène pour spécifier que le nombre de personnes présentes sur celle-ci ne pouvait pas dépasser 20 personnes.

Monsieur le Maire va faire le nécessaire pour afficher le panneau « 20 personnes maximum » et demande au Conseil Municipal de voter une délibération modifiant le règlement du foyer qui précisera la limite de 20 personnes sur la scène.

Monsieur le Maire précise que cette mention sera portée sur le contrat de location que l'on fait signer aux personnes louant le foyer.

## **Informations avec décision à prendre**

### **1. Installation d'alarmes dans le bâtiment du Point Poste et à la M des A**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments communaux ont subi plusieurs effractions pendant la semaine dernière :

- la pièce louée à Mathilde CABEIL avec des dégradations sur le volet de la porte de derrière de la bibliothèque,
- la Maison des Associations avec une fenêtre et une porte complètement vandalisées
- l'école avec le bureau de la directrice (grille et porte hors d'usage) et le vol de toutes les tablettes numériques et plusieurs ordinateurs

Suite à ces dégradations, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va investir dans des alarmes pour se prémunir dans les locaux qui ne sont pas encore équipés

## **Informations**

### **1. Commission sécurité MAUCO-IFAS**

Monsieur le Maire demande une personne pour le remplacer pour la visite de sécurité des établissements MAUCO-IFAS qui aura lieu le vendredi 15 mars 2019 à 9h00.

Monsieur Philippe SEVIN se propose pour remplacer le Maire.

### **2. Effractions à CARS**

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier avec la liste des dégradations commises et les contacts avec les artisans pour réparer.

## **Questions diverses**

Pas de questions

**Réunion levée à 22 heures**